

AFRICAN CONTINENTAL FREE TRADE AREA SECRETARIAT

Creating One African Market



ETAT DES LIEUX DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA ZLECAF

**Secrétariat de la ZLECAf
Octobre 2024**

Plan de l'exposé



- **Les objectifs de la ZLECAf**
- **Quelques opportunités et retombées de la ZLECAf**
- **Etat d'avancement des négociations et de la mise en œuvre**
- **Les défis de la mise en oeuvre**
- **Instruments opérationnels de la ZLECAf**
- **Conclusion**



I- Les objectifs de la ZLECAf

□ La ZLECAf est un projet phare de l'Agenda 2063 de l'UA qui vise, entre autres, à

- Créer un marché continental unique pour les biens et les services ;
- Développer le commerce intra-africain dans les CER et sur le continent en général ;
- Promouvoir et atteindre un développement durable et inclusif, l'égalité des sexes et la transformation structurelle des États parties de la ZLECAf ;
- Promouvoir le développement industriel en développant les chaînes de valeur régionales, l'agriculture et la sécurité alimentaire ;
- Renforcer la compétitivité des économies africaines et soutenir la transformation économique des CER, à savoir la CEEAC, la CEDEAO, la CAE, la SADC, le COMESA, l'UMA, la CEN-SAD et l'IGAD ;
- Poser les jalons en vue de la création d'une Union douanière Continentale (UDC).

II-Quelques opportunités et retombées de la ZLECAf



□ Lorsqu'elle sera pleinement mise en œuvre, la ZLECAf se traduira par :

- **Amélioration de la taille du marché et des échanges**: La ZLECAf créera une région économique de 55 pays africains, comptant 1,4 milliard d'habitants et un PIB combiné d'environ 3,4 billions de dollars ;
- **Croissance des exportations** : La Banque mondiale estime que d'ici 2035, le volume des exportations totales augmentera de près de 29 % par rapport au stade de départ ;
- **Prospérité partagée et réduction de la pauvreté** : L'Afrique est le continent le plus pauvre et le plus sous-développé du monde, avec un PIB continental qui ne représente que 2,4 % du PIB mondial et environ 3 % du commerce mondial;
- **Gains de bien-être** : La CNUCED estime que la ZLECAf entraînera des gains de bien-être global de 16 à 24 milliards de dollars (+0,97 % du PIB et +1,17 % de l'emploi).

III-État d'avancement des négociations et de la mise en œuvre



1. Le champ d'application

- Les différents protocoles de l'Accord de la ZLECAf
- Phase I
 - ❑ **Protocoles sur:**
 - le Commerce des marchandises
 - le Commerce des services
 - les Règles et procédures relatives au Règlement des différends
- Phase II
 - ❑ **Protocoles sur :**
 - ❖ l'Investissement
 - ❖ la Politique de concurrence
 - ❖ les Droits de propriété intellectuelle (DPI)
 - ❖ **le Commerce électronique/numérique**
 - ❖ **les femmes et les jeunes dans le commerce**

III-État d'avancement des négociations et de la mise en œuvre

2. Signature de l'Accord et ratifications



- À la date du 16 octobre 2024, tous les États membres de l'UA, à l'exception de l'Érythrée, avaient signé l'Accord ;
- **Ratification** : étape franchie par un État pour rendre un traité applicable au niveau national. Les traités internationaux entrent donc en vigueur dès leur ratification.
- 47 instruments de ratification ont été déposés à la date du 12 Décembre 2023
- 8 pays n'ont pas encore ratifié l'Accord (Benin, Erythrée, Libéria, Lybie, Madagascar, Somalie, Soudan, Soudan du Sud)

III-État d'avancement des négociations et de la mise en œuvre

3. Statut du commerce des marchandises: Modalités de libéralisation



Rappel des modalités de libéralisation de commerce des marchandises qui a débuté le 1^{er} Janvier 2021

Groupe de produits	Caractéristiques	Modalités de libéralisation	
		Non PMA	PMA
A	90% de LT	5 ans	10 ans
		01/01/2021 01/01/2022 ,	01/01/2021 ,
		, 01/01/2025	, 01/01/2030
B	7% de LT	10 ans (5 ans de moratoire)	13 ans (5 ans de moratoire)
		01/01/2026 ,	01/01/2023 ,
		, 01/01/2030	, 01/01/2033
C	3% de LT	EXCLU	EXCLU

III-État d'avancement des négociations et de la mise en œuvre

3. Statut du commerce des marchandises: Situation des offres tarifaires

- ✓ **49 pays ont notifié leurs offres d'accès au marché sur la base des modalités adoptées**
 - ✓ **46 offres tarifaires ont déjà été techniquement vérifiées et adoptées**
 - ✓ **3 offres sont en cours de vérification**
- ✓ **6 Etats membres n'ont pas soumis d'offres**

Situation des offres tarifaires

ées et adoptées par le	Offres domestiquées=18	Verifications en cours = 3	Pas d'offres =6
Guinea	25. Ghana 26. Guinea 27. Guinea Bissau 28. Lesotho 29. Liberia 30. Malawi 31. Mali 32. Morocco 33. Namibia 34. Niger 35. Nigeria 36. Senegal 37. Sierra Leone 38. Togo 39. Mauritania 40. Tunisia 41. Kenya 42. Rwanda 43. South Africa 44. South Soudan 45. Uganda 46. Tanzania	1. Botswana 2. Burundi* 3. Cameroon 4. Egypt 5. Eswatini 6. Ghana 7. Gambia. 8. Kenya 9. Mauritius 10. Malawi 11. Morocco 12. Rwanda 13. South Africa 14. South . Sudan* 15. Tanzania 16. Tunisia 17. Uganda* 18. Namibia	Mozambique Sao Tome and Principe Zimbabwe Djibouti Sudan Libya Somalia Sahrawi Arab Republic Eritrea

III-État d'avancement des négociations et de la mise en œuvre

4. État du commerce des services

Secteurs prioritaires

- Services fournis aux entreprises
- Services de communication
- Services financiers
- Services de tourisme et de voyage
- Services de transport

Négociations en cours des cadres de coopération réglementaires sur ces 5 secteurs

Négociations sur les autres 7 secteurs

III-État d'avancement des négociations et de la mise en œuvre

4. Etat du commerce des services(suite)



- 47 pays ont soumis leurs offres de services initiales
- 22 listes d'engagements spécifiques ont été approuvées par le Conseil des ministres
- Négociation en cours des cadres de coopération réglementaires pour les secteurs prioritaires
- **Questions en suspens**: finalisation des négociations de la première phase et lancement des négociations sur les 7 secteurs de services restants

LES DEFIS DE LA MISE EN OEUVRE

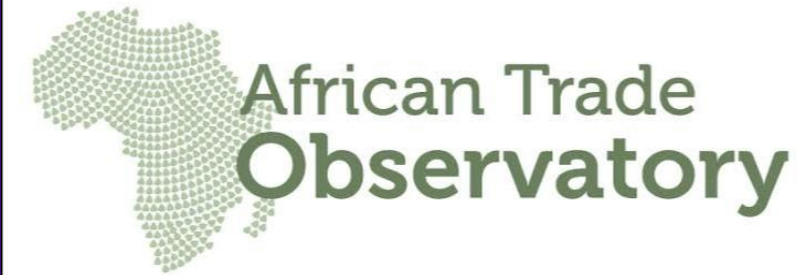


- **La capacité de production**
- **Les BNT**
- **Les question de financement du commerce**
- **Les questions de logistique et transport**
- **La volonté de franchir le dernier pas**
- **Les capacités des acteurs (Secteur privé et administration)**
- **La collaboration entre les parties prenantes**

IV-Instruments opérationnels de la ZLECAf



The AfCFTA Guided Trade Initiative



1. L'Initiative du Commerce Guidé-Contexte



La date du 1er janvier 2021 comme début du démantèlement tarifaire

29 Listes de Concessions Tarifaires ont été adoptées en juillet 2021 par le COM. Le nombre est aujourd'hui de 46.

Le 1er janvier 2024 est la date de la quatrième réduction tarifaire

La Directive Ministérielle sur la Mise en oeuvre provisoire des Listes de Concessions Tarifaires pour la Catégorie A (90% de produits)

Les non PMA en seront au taux zero au 1er janvier 2025 pour le Groupe A des produits

1.L'Initiative du Commerce Guidé- Résultats



L'annonce de l'Initiative a été faite en Juillet 2022 au COM par le SG de la ZLECAf

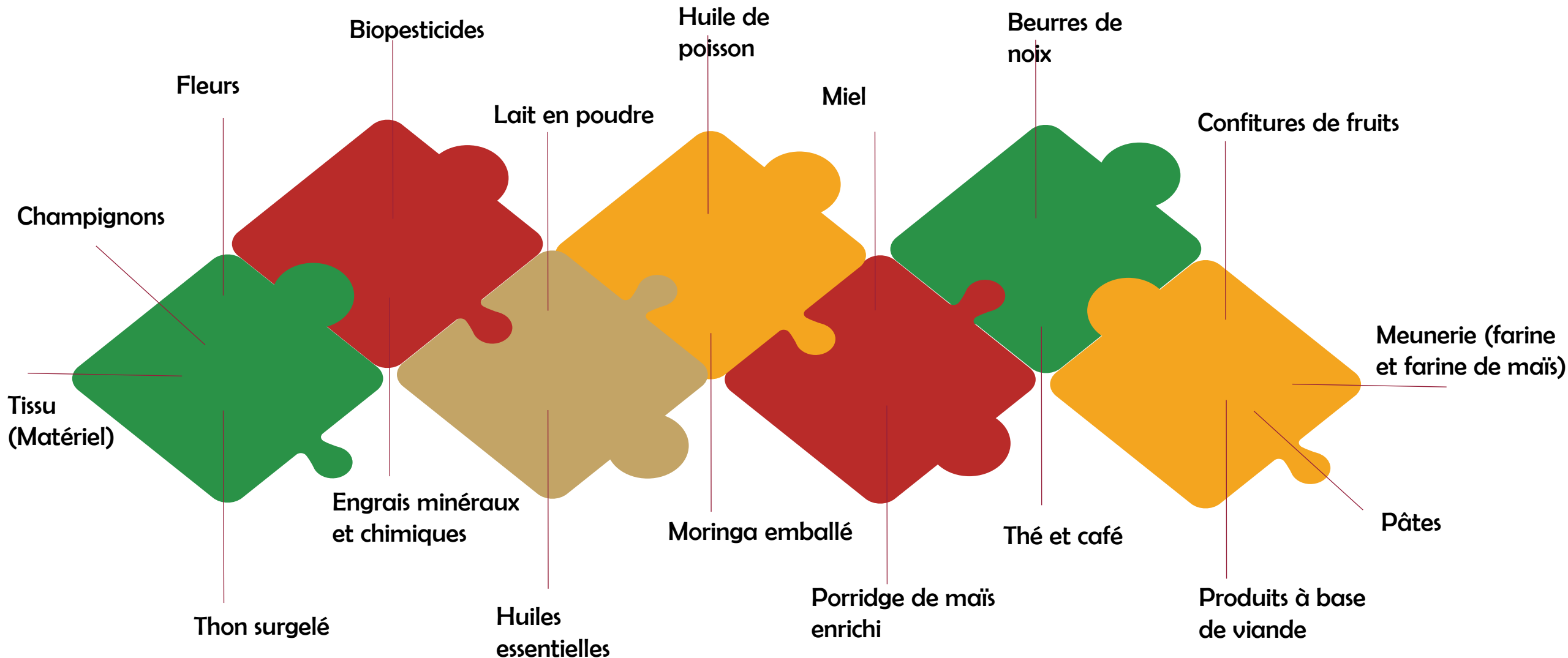
Sept(7) Etats Parties – Cameroon, Egypte, Ghana, Kenya, Maurice, Rwanda and Tanzanie y ont participé en octobre 2022



1. L'Initiative du commerce guidé- critères de participation

- Être un État partie à l'Accord de la ZLECAf.
- Disposer d'une Liste de concessions tarifaires techniquement vérifiées et approuvées par le Conseil des ministres.
- **Publier ou domestiquer les LPCT conformément aux Lois nationales.**
- Créer un Comité de coordination ad hoc ou permanent de la ZLECAf.
- Nommer des autorités compétentes désignées (ACD) pour certifier les produits originaires et soumettre des signatures autorisées et des spécimens de cachets au Secrétariat de la ZLECAf.
- Avoir la volonté de mobiliser et de mettre en relation les entreprises avec d'autres entreprises dans les pays participant à l'ICG.
- Notifier les MNT requises pour l'exportation et l'importation.

1. Initiative du Commerce Guide-Produits identifiés





2. Le PAPSS (Système panafricain de paiement et de Règlements)

- ❖ Le PAPSS a été officiellement lancée lors de 12^{ème} Session Extraordinaire de Assemblée des Chefs d'Etat et de Gouvernement de juillet 2019 au Niger {Decision Ext/Assembly/AU/Dec.1(XII)}
- Le lancement sur le terrain a été fait le 13 Janvier 2022
- La phase pilote a été réalisée en Afrique de l'Ouest) dans la Zone UEMOA
- Le Nigeria et le Ghana ont conclu la 1ère transaction via PAPSS en October 2022.
- Le PAPSS permettra à l'Afrique d'économiser annuellement plus 5 milliards de dollars
- Lien: <https://papss.com>



3. La Facilité d'Ajustement de la ZLECAf

- ❖ Le Fonds d'ajustement est créé pour répondre aux défis de l'impact négatif à court terme du processus de libéralisation sur les capacités fiscales des États parties.
- ❖ Un accord relatif à la gestion du Fonds de base a été signé le 9 février 2022 avec Afreximbank et l'Accord de siège été signé le 10 mars 2023. Le Siège se trouve à Kigali.
- ❖ **Elle se compose du Fonds de base, du Fonds général et du Fonds de crédit :**
- ❖ **Fonds de base** - Contributions des États parties, subventions et fonds d'assistance technique pour remédier aux pertes de recettes tarifaires et aider les pays à mettre en œuvre l'Accord de la la ZLECAf
- ❖ **Fonds général** - Financement à des conditions préférentielles
- ❖ **Le Fonds de crédit** – mobilisera des fonds commerciaux soutenir les secteurs public et privé, afin de leur permettre de s'adapter et de tirer profit des opportunités créées par la ZLECAf.



4-Le Livre numérique des Tarifs de la ZLECAf

- Le Livre numérique des Tarifs de la ZLECAf fait partie des principaux résultats du processus de digitalisation et de facilitation des échanges du Secrétariat de la ZLECAf.
- Il comprend les règles d'origine applicables à chaque produit commercialisé dans le cadre de la ZLECAf, les Listes de Concessions Tarifaires, les Tarifs appliqués ainsi que le Manuel des RO.
- Il permet aux opérateurs économiques d'identifier leurs produits avec les RO et les procédures douanières qui leur sont propres et qu'ils doivent respecter pour pouvoir bénéficier du commerce préférentiel dans le cadre de la ZLECAf.
- **Lien du Livre Tarifaire en Ligne : <https://au-afcfta.org/etariff/>.**



5- Les Sociétés de commerce

La 17^{ème} Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'UA (Novembre 2022) a instruit le Secrétariat de la ZLECAf à aider les Etats Parties à créer des Sociétés de regroupement commercial

- Stimuler et faciliter le commerce intra-africain en termes de volume et de diversité des produits
- Aider à réduire les coûts des transactions et les obstacles au commerce
- Créer des partenariats entre le secteur priva et le gouvernements
- Accompagner les PME et les petits exploitants agricoles à mobiliser les capitaux
- Aider à la pénétration des marchés clients
- Mettre à disposition des membres de l'information commerciale

RULES OF ORIGIN
MANUAL



6– Manuel des Règles d'origine

- Il permet une bonne compréhension des Règles d'origine adoptées
- C'est un important outil pour les services de douane des Etats Parties
- C'est un instrument important pour le secteur privé

**RULES OF ORIGIN
MANUAL**



7- La Foire du Commerce intra-africain

- L'IATF est un salon biennal du commerce et de l'investissement organisé par la CUA, le Secrétariat de la ZLECAf et Afreximbank. La première édition s'est tenue au Caire, en Égypte, en 2018.
- L'objectif général est de stimuler le commerce intra-africain en comblant les lacunes existantes en matière d'informations sur le commerce et le marché.
- Plateforme permettant aux principaux acteurs et parties prenantes du commerce de partager des informations et des bonnes pratiques sur le commerce, les investissements et les marchés ; offre une occasion unique aux gouvernements, aux acheteurs sélectionnés, aux investisseurs, aux entrepreneurs et aux fabricants de produits de discuter de questions et d'opportunités politiques liées au commerce ; et offre aux exposants la possibilité de présenter leurs biens et services et de conclure des accords.
- Lors de la deuxième édition de l'IATF (Durban, Afrique du Sud, novembre 2021), des accords commerciaux et d'investissement d'une valeur de 42,1 milliards de dollars ont été signés et 1161 exposants ont participé à l'événement, dépassant ainsi l'objectif de 1100 exposants.
- La troisième édition s'est déroulée en Egypte au mois de novembre 2023

Lien de l'IATF : <https://www.intraafricantradefair.com>



8. Le Forum des Affaires de la ZLECAf

Le Forum est axé sur les chaînes de valeur dans les secteurs suivants :

- **Agro-industrie**
- **Automobile**
- **Secteur pharmaceutique**
- **Transport et logistique**

Les objectifs sont de sensibiliser la Communauté Continentale des affaires, de favoriser l'engagement des gouvernements, des entreprises et des investisseurs, de plaider en faveur de politiques de soutien et d'investissements pour les chaînes de valeur prioritaires de la ZLECAf, de promouvoir un environnement propice aux affaires pour les PME, les femmes et les jeunes, et de créer un marché unique.

9-Le Mécanisme d'identification, de suivi et d'élimination des BNT



- Le portail des BNT sert de mécanisme de notification, de suivi et d'élimination ;
- Le secteur privé/les commerçants peuvent déposer des plaintes concernant des obstacles commerciaux spécifiques ;
- Procédure - La plainte signalée est transmise pour réaction et résolution dans les délais ;
- La résolution des BNT stimulera le commerce intra-africain
- Élimination des BNT conformément à l'annexe 5 sur les BNT ;



MERCI DE VOTRE AIMABLE
ATTENTION

